

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 19 NOVEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 novembre 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Marianne BERQUE-MANSAS -

POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR qui a donné pouvoir à Monsieur André DROUIN
Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Madame Géraldine MADOUNARI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Trésorier Municipal a transmis à la Ville plusieurs listes de créances dont il n'a pu à ce jour effectuer le recouvrement.

Les trois premières listes concernent le Budget Principal pour un montant total de 9 537,98 € TTC :

- liste n°1698750812 pour un montant de 2 305,70 € TTC
- liste SRDT 2015-4 42000 pour un montant de 1 502,06 € TTC
- liste SRDT 2015-8 42010 pour un montant de 3 007,98 € TTC
- liste CPIA 2015-10 42000 pour un montant de 290 € TTC
- liste SRDT 2015 10-2 42000 pour un montant de 2 432,24 € TTC

Certaines listes concernent le Budget Annexe Assainissement pour un montant total de 18 245,53 € TTC :

- liste CPIA 2015-4 42013 pour un montant de 12 507,53 € TTC
- liste SRDT 2015-4-42013 pour un montant de 1 191,42 € TTC
- liste 1683390212 pour un montant de 403,94 € TTC
- liste CPIA 2015-5 42013 pour un montant de 327,98 € TTC
- liste 1698780212 pour un montant de 1 176,77 € TTC
- liste SRDT 2015-8 42013 pour un montant de 1 251,03 € TTC
- liste CPIA 2015-8 42013 pour un montant de 47,06 € TTC
- liste 1724070212 pour un montant de 730 € TTC
- liste SRDT 2015-6 42013 pour un montant de 96,81 € TTC
- liste CPIA 2015-1 42013 pour un montant de 512,99 € TTC.

Certaines listes concernent le Budget Annexe Eau Potable pour un montant total de 11 650,44 € TTC :

- liste 1538780212 pour un montant de 5 274,24 € TTC
- liste CPIA 2015-4 42010 pour un montant de 832,05 € TTC
- liste SRDT 2015-4 42010 pour un montant de 775,25 € TTC
- liste 1683380212 pour un montant de 253,62 € TTC
- liste CPIA 2015-4 42010 pour un montant de 1 224,93 € TTC
- liste 1698770212 pour un montant de 793,69 € TTC
- liste SRDT-8 42010 pour un montant de 1 653,54 € TTC
- liste CPIA 2015-8 42010 pour un montant de 55,20 € TTC
- liste 17500930512 pour un montant de 748,61 € TTC
- liste SRDT 2015-6 42010 pour un montant de 39,31 € TTC.

Une liste concerne le Budget Annexe des Fêtes pour un montant total de 819,26 € TTC :

- liste CPIA 2015-10 42001 pour un montant total de 819,26 € TTC.

Une liste concerne le Budget Annexe Activités Assujetties à la TVA pour un montant total de 2 525,93 € TTC

- liste CPIA 2015-10 42007 pour un montant total de 2 525,93 € TTC.

Dans la majorité des cas, les poursuites engagées se sont soldées par une décision d'effacement de la dette suite à surendettement ou clôture pour insuffisance d'actifs ; dans certains cas les poursuites sont sans effet (personnes disparues, décédées ou en redressement judiciaire).

Les crédits correspondants sont inscrits dans chaque budget respectif à l'article 6541/6542.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'admission en non-valeur au Budget principal pour le montant total de 9 537,98 € TTC et pour les listes jointes en annexe ; l'admission en non valeur au Budget Annexe Assainissement pour le montant total de 18 245,53 € TTC et pour les listes jointes en annexe ; l'admission en non valeur au Budget Annexe Eau Potable pour le montant total de 11 650,44 € TTC et pour les listes jointes en annexe; l'admission en non valeur au Budget Annexe des Fêtes pour le montant total de 819,26 € TTC et pour la liste jointe en annexe; l'admission en non valeur au Budget Annexe des Activités Assujetties à la TVA pour le montant total de 2 525,93 € TTC et pour la liste jointe en annexe.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20151119-6-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 20 Novembre 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».